La Crau le 13/12/2022

N° fédéral du séjour :

 **FR012845**

**NOTICE D'INFORMATION**

**Séjour de 8 jours de randonnées (du 17 au 24/07/2023- 7 nuitées)**

**(Parc naturel du VERCORS)**

**✋ La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2022/2023 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2022/2023 avec assurance RC ou plus, ou d’un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.**

Nombre de participants: 10 au minimum, 16 au maximum

Dates: du lundi 17 au lundi 24 juillet 2023

Déplacements: voitures personnelles (possibilité de co-voiturage)

# PROGRAMME :

Les participants, munis de leur pique-nique pour le lundi midi, sont attendus devant l’hôtel du village vacance ’Chaud Clapier’ de Font d’Urle (Bouvante) , lieu de départ du séjour, le lundi 17/07/2023à 12h30.

L’activité randonné est prévue avec 2 groupes de difficultés ; un programme détaillé des randonnées et des animateurs sera diffusé ultérieurement.

Le lundi 17 après-midi le circuit du karst nous permettra une mise en jambes et d’accoutumance à l’altitude.

Le jeudi 20 juillet, pour faire une pause de récupération ; sera consacré au tourisme : visite de la grotte de la Luire à St Aignan en Vercors , de la ferme de Roche Rousse à St Martin en Vercors  et du musée de la Résistance à Vassieux en Vercors.

Tous les autres jours deux circuits vous seront proposés ; soit au départ du VTF soit aux environs proches (< 25km).

Fin de séjour le lundi 24 après la remise des clés à l’hôtel et trajet retour.

**HEBERGEMENT :**

L'hébergement sera effectué dans le village Vacances VTF ‘chaud clapier Station de Font d'Urle - 26190 Bouvante - Font d'Urle qui assurera la fourniture des repas, avec panier pique-nique pour le déjeuner du midi. La formule pension complète donne accès à l’espace détente (description des prestations sur le site de l’hôtel).

# COUT DU SEJOUR :

Le coût du séjour pour 10/16 participants est fixé **560 €** par personne prix révisable en fonction des taxes applicables à l’exécution (taxe de séjour) en pension complète avec panier repas, en chambre double. Le supplément **135 €** pour chambre individuelle **(pour la durée du séjour)** est fonction de la disponibilité.

**Ce prix comprend** :

-La pension avec boisson à table ; du dîner du 1er jour au petit-déjeuner du dernier jour.

-Les entrées aux visites programmées

**Ne sont pas compris** :

-La fourniture du pique-nique du premier jour.

-Les boissons supplémentaires

-Les dépenses personnelles

-Le voyage, jusqu'à Font d’Urle et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage.

-Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)

-Supplément pour chambre individuelle : **135*€* (pour la durée du séjour)**

-D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions sont ouvertes à compter du 15 décembre 2022 à la permanence de l'Association. Les bulletins d’inscriptions dument remplis doivent être accompagnés d’un chèque de réservation à l’ordre de l’association.

Suivant le nombre d’inscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera pris au 15 janvier 2023. En cas d'annulation, le remboursement de la préinscription sera effectué par l'Association.

.

**ASSURANCES FACULTATIVES :**

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l’inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à l’article de présentation sur le site.

**PAIEMENTS :**

Premier acompte de **180** € à l’inscription. Date limite**15/01/2022 ;**

Deuxième acompte de **180**€ ; 4 mois avant le départ soit avant le **17 Avril 2023**

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

Solde du séjour 45 jours avant le départ soit **200 € (***plus le supplément chambre individuelle si nécessaire)* avant le **1er juin 2023**

Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

## Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association

# DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Déplacement d'environ 500 kms comprenant aller-retour+ trajets sur place.

Chaque équipage constitué gérera la contribution de chacun au frais du déplacement.(Trajet A-R et trajets sur place)

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

En cas de désistement total du groupe , le montant sera conservé par VTF. Toute annulation partielle ou totale doit être impérativement transmise par écrite au service groupe ;

Les frais suivant seront retenus :

* Entre la date de signature du contrat et le 30 Avril : 15%du montant du séjour
* Entre le 1er Mai et le 15 juin : 30% du montant du séjour
* Entre le 15 et le 30 Juin : 50% du montant du séjour
* Après le 30 Juin : 100% du montant du séjour

**DIVERS :**

Une réunion des participants, pourra être organisée vers la mi-juin

A cette occasion un dossier sera remis aux conducteurs.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanencede l'Association ou sur le site de l’association***(***[***http://www.lesrandonneurscraurois.fr***](http://www.lesrandonneurscraurois.fr)***).***